



Concours de thèses de la fondation du Comité des travaux historiques et scientifiques – 2019

Fondation abritée par l'Académie des sciences morales et politiques

Fondé en 1834 par le ministre de l'Instruction publique François Guizot, rattaché à l'École nationale des chartes, membre de l'université de rang mondial Paris Sciences et Lettres, le Comité des travaux historiques et scientifiques est une institution unique dans le paysage de la recherche française. Il est à la tête d'un réseau composé de plus de 3 000 sociétés savantes, avec lesquelles il échange à l'occasion de son Congrès annuel ou dans le cadre de projets de recherche numériques, collaboratifs et ambitieux. Il fédère des scientifiques membres de prestigieuses institutions, des érudits locaux, des jeunes chercheurs et joue ainsi un rôle fondamental dans la construction et la transmission des savoirs. Le CTHS, à travers sa fondation, entend soutenir la jeune recherche en mettant en valeur et en favorisant la publication de thèses particulièrement remarquables.

Le Concours

Pouvez-vous participer ?

Il faut pour cela avoir soutenu une thèse d'histoire, d'histoire de l'art ou d'archéologie des civilisations antiques, rédigée en français, en 2017 ou 2018.

Comment participer ?

Pour concourir, prenez connaissance du règlement ci-joint et remplissez la fiche d'inscription. Vous devrez ensuite l'envoyer au CTHS, avec tous les éléments constitutifs du dossier, à l'adresse suivante : secretariat.general@cths.fr

Quel calendrier ?

Vous pourrez vous inscrire entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2019.

Règlement du concours

Sur la base d'une courte présentation de leur thèse et d'un projet de remaniement, les candidats devront montrer leur aptitude à dégager clairement la nouveauté et la richesse du contenu scientifique de leur travail.

Les membres du jury seront particulièrement attentifs aux thèses qui abordent des thèmes en débat dans la communauté scientifique, apportent un regard neuf sur les sujets traités et



participent aux grandes controverses historiographiques.

Ils seront également sensibles à la qualité rédactionnelle des travaux. En demandant aux lauréats un effort de réécriture pour passer d'une thèse à un livre, le jury souhaite toucher un public ne se limitant pas au seul cercle des spécialistes.

Le règlement ci-après précise l'organisation du concours et les conditions pour y participer.

1. *Objet du concours*

Le lauréat ou la lauréate du concours recevra un prix de 2000 €. Cette somme sera versée à l'éditeur pour contribuer à la publication (soit aux éditions du CTHS, soit chez un autre éditeur).

2. *Conditions de participation*

Le concours de thèses du CTHS est ouvert aux docteurs ayant soutenu une thèse d'histoire, d'histoire de l'art ou d'archéologie des civilisations antiques, rédigée en français, en 2017 ou 2018. Les thèses d'habilitation à diriger des recherches et les thèses de l'École nationale des chartes ne seront pas retenues.

3. *Constitution du dossier de candidature*

Les candidats doivent faire une demande d'inscription par mail au CTHS en envoyant tous les éléments suivants au format pdf (poids maximum de 4 Mo par mail) :

- le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli ;
- la table des matières de la thèse ;
- le rapport de soutenance ;
- un résumé de la thèse (2 000 à 3 000 signes) ;
- l'introduction et la conclusion ;
- un projet de remaniement, de 3 pages maximum, indiquant le nombre de signes de la thèse (notes, bibliographie, annexes et index compris), dans lequel le candidat ou la candidate exposera les aménagements envisagés pour passer de la thèse au livre.

Le projet de remaniement

Le projet de remaniement doit expliquer au jury comment le candidat ou la candidate compte transformer sa thèse en livre : axes à privilégier, parties à supprimer, réduire ou au contraire développer, documents ou illustrations qui semblent indispensables pour mettre en valeur le travail.

4. *Présélection des thèses*

2



Une présélection des thèses participant au concours sera opérée sur la base des dossiers de candidature par la section d'histoire et archéologie des civilisations antiques du CTHS.

5. Procédure de sélection

À l'issue de la présélection, les candidats retenus devront envoyer un exemplaire de leur thèse (envoi d'une version papier par la Poste et du pdf par mail) avant la date qui leur sera indiquée.

La section, après avoir soumis chacune des thèses à deux experts (qui ne doivent ni être le directeur ni avoir fait partie du jury de soutenance), proposera un classement au Conseil de la fondation. La section se réserve le droit de ne pas retenir de thèse si les dossiers soumis ne lui semblent pas éligibles.

Le jury se prononcera en fonction de l'originalité et de la qualité du projet.

6. Calendrier

Les inscriptions seront enregistrées entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2019. Les résultats seront proclamés à la fin de l'année 2019 au plus tard.

7. Engagement des candidats

En s'inscrivant, le candidat ou la candidate accepte de remettre un exemplaire de sa thèse si son dossier est présélectionné. Cet exemplaire lui sera retourné uniquement à sa demande dans un délai de 6 mois maximum après l'annonce des résultats.

S'il ou elle reçoit le prix, il ou elle s'engage à effectuer rapidement une réécriture de sa thèse en vue de la publication sous forme de livre (papier et/ou numérique).



Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : ... / ... / ... / ... / ...

E-mail :

Situation professionnelle :

Intitulé de la thèse :

Date de soutenance :

Université de rattachement :

Nom du directeur de recherche :

Membres du jury de soutenance :

> Pièces à produire :

- Le formulaire d'inscription ;
- la table des matières de la thèse ;
- le rapport de soutenance ;
- un résumé de la thèse (2 000 à 3 000 signes) ;
- l'introduction et la conclusion ;
- un projet de remaniement de 3 pages au maximum, indiquant le nombre de signes de la thèse (notes, bibliographie, annexes et index compris), dans lequel seront exposés les aménagements envisagés pour passer de la thèse au livre.

Formulaire et pièces demandées à retourner par mail à : secretariat.general@cths.fr